



**Communauté de Communes
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr - <http://www.pays-sostranien.fr>
N° SIREN : 242 300 135

Nos références : X:\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2026\20260430-CC #05\Délibérations\CR 20260430#CC05.docx
Objet : **CC N°05 20260430**

**COMPTE-RENDU
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°05 du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

Réf : CR 20260430#CC05

Nombre de membres en exercice : **29**

Date de convocation : **14/04/2026**

Nombre de présents : **26**

Nombre de Pouvoirs : **3**

Nombre de votants : **29**

Étaient Présents :

Monsieur Patrick **RAMBAUD**, Madame Stéphanie **MONTAGNAC**, Madame Geneviève **BARAT**, Madame Laurence **PASQUIGNON**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Monsieur Gérard **CHAPUT**, Monsieur Bernard **PARROT**, Monsieur Etienne **LEJEUNE**, Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC**, Monsieur Julien **DELANNE**, Madame Fabienne **LUGUET**, Monsieur Patrice **FILLOUX**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Monsieur Sébastien **VITTE**, Madame Mélissa **DUMIGNARD**, Madame Nathalie **DONY**, Monsieur Jean-François **LAGUIDE**, Monsieur André **LEROY**, Madame Isabelle **LEROY**, Monsieur Loïc **LARDY**, Madame Stella **PEINAUD-GIRODOLLE**, Madame Myriam **BROGNARA**, Madame Evelyne **AUGROS**, Madame Marie-France **GALBRUN**, Madame Allison **VUILLAUME**, Monsieur Jean-Noël **BOUCHER**

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Noël **PINAUD** donne pouvoir à M. Julien **DELANNE**,
Monsieur Pascal **GOULOUZELLE** donne pouvoir à M. André **LEROY**,
Monsieur Olivier **MAJOU** donne pouvoir à Mme Evelyne **AUGROS**.

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Madame Stéphanie **MONTAGNAC** est élue secrétaire de séance.

1. Vote du Compte Financier Unique Année 2025 des différents budgets de la Communauté de Communes du Pays Sostranien

Le CFU se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné. Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Monsieur Etienne LEJEUNE, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le CFU peut se résumer comme suit :

Budget principal						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	1 104 320,57	166 489,77	-	-	937 830,80
opérations de l'exercice	8 460 307,89	8 846 211,08	2 073 035,48	1 487 054,86	10 533 343,37	10 333 265,94
totaux	8 460 307,89	9 950 531,65	2 239 525,25	1 487 054,86	10 533 343,37	11 271 096,74
résultats de clôture	-	1 490 223,76	752 470,39	-	-	737 753,37
restes à réaliser	-	-	690 278,00	1 253 103,00	690 278,00	1 253 103,00
totaux cumulés	8 460 307,89	9 950 531,65	2 929 803,25	2 740 157,86	11 223 621,37	12 524 199,74
résultats définitifs	-	1 490 223,76	189 645,39	-	-	1 300 578,37

Enfance-Jeunesse						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	-	21 573,47	-	21 573,47
opérations de l'exercice	467 818,19	467 818,19	3 053,74	6 688,66	470 871,93	474 506,85
totaux	467 818,19	467 818,19	3 053,74	28 262,13	470 871,93	496 080,32
résultats de clôture	-	-	-	25 208,39	-	25 208,39
restes à réaliser	-	-	10 430,33	-	10 430,33	-
totaux cumulés	-	-	3 053,74	28 262,13	481 302,26	496 080,32
résultats définitifs	-	-	-	25 208,39	-	14 778,06

Ateliers Relais						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	730 025,66	-	730 025,66	-
opérations de l'exercice	112 595,78	243 804,40	152 549,35	766 963,08	265 145,13	1 010 767,48
totaux	112 595,78	243 804,40	882 575,01	766 963,08	995 170,79	1 010 767,48
résultats de clôture	-	131 208,62	115 611,93	-	-	15 596,69
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	112 595,78	243 804,40	882 575,01	766 963,08	995 170,79	1 010 767,48
résultats définitifs	-	131 208,62	115 611,93	-	-	15 596,69

Centre Culturel Yves FURET						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	1 999,70	-	10 409,17	-	12 408,87
opérations de l'exercice	582 897,34	573 488,05	38 196,85	46 414,00	621 094,19	619 902,05
totaux	582 897,34	575 487,75	38 196,85	56 823,17	621 094,19	632 310,92
résultats de clôture	-	7 409,59	-	18 626,32	-	11 216,73
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	582 897,34	575 487,75	38 196,85	56 823,17	621 094,19	632 310,92
résultats définitifs	7 409,59	-	-	18 626,32	-	11 216,73

Centre Aquatique						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	106 279,49	-	106 279,49	-
opérations de l'exercice	999 944,71	1 172 730,19	196 658,66	130 556,93	1 196 603,37	1 303 287,12
totaux	999 944,71	1 172 730,19	302 938,15	130 556,93	1 302 882,86	1 303 287,12
résultats de clôture	-	172 785,48	172 381,22	-	-	404,26
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	999 944,71	1 172 730,19	302 938,15	130 556,93	1 302 882,86	1 303 287,12
résultats définitifs	-	172 785,48	172 381,22	-	-	404,26

Pépinière d'Entreprises						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	0,21	-	10 002,55	-	10 002,76
opérations de l'exercice	156 763,74	156 763,53	31 465,38	34 828,61	188 229,12	191 592,14
totaux	156 763,74	156 763,74	31 465,38	44 831,16	188 229,12	201 594,90
résultats de clôture	-	-	-	13 365,78	-	13 365,78
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	156 763,74	156 763,74	31 465,38	44 831,16	188 229,12	201 594,90
résultats définitifs	-	-	-	13 365,78	-	13 365,78

Bâtiment Récréatif						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	6 572,77	-	6 572,77	-
opérations de l'exercice	54 953,56	85 353,58	37 360,02	16 572,77	92 313,58	101 926,35
totaux	54 953,56	85 353,58	43 932,79	16 572,77	98 886,35	101 926,35
résultats de clôture	-	30 400,02	27 360,02	-	-	3 040,00
restes à réaliser	-	-	3 040,00	-	3 040,00	-
totaux cumulés	54 953,56	85 353,58	46 972,79	16 572,77	101 926,35	101 926,35
résultats définitifs	-	30 400,02	30 400,02	-	-	-

Zone de la Prade						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	-	79 045,89	-	79 045,89
opérations de l'exercice	432 760,70	432 760,70	283 917,53	407 487,94	716 678,23	840 248,64
totaux	432 760,70	432 760,70	283 917,53	486 533,83	716 678,23	919 294,53
résultats de clôture	-	-	-	202 616,30	-	202 616,30
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	432 760,70	432 760,70	283 917,53	486 533,83	716 678,23	919 294,53
résultats définitifs	-	-	-	202 616,30	-	202 616,30

Il est proposé d'approuver les CFU de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Pays Sostranien pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice FILLoux Vice-président chargé des Finances, avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Pays Sostranien.**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 – Budget Principal

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	1 104 320,57	Résultat antérieur reporté	-166 489,77
Résultat 2024	1 104 320,57	Résultat 2024	-166 489,77
Résultat de l'exercice 2025	385 903,19	Résultat de l'exercice 2025	-585 980,62
Dépenses	8 460 307,89	Dépenses	2 073 035,48
Recettes	8 846 211,08	Recettes	1 487 054,86
Solde d'exécution cumulé	1 490 223,76	Solde d'exécution cumulé	-752 470,39
		Restes à réaliser au 31/12/2025	562 825,00
TOTAL A AFFECTER	1 490 223,76	BESOIN DE FINANCEMENT	189 645,39

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2026)	189 645,35€
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0€
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 002 sur BP 2026)	1 300 578,37€
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 (Débit au compte 001 sur BP 2026)	- 752 470,39€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide l'affectation proposée,**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 – Budget Annexe Enfance Jeunesse

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	21 573,47
Résultat 2024	-	Résultat 2024	21 573,47
Résultat de l'exercice 2025	-	Résultat de l'exercice 2025	3 634,95
Dépenses	467 818,19	Dépenses	3 053,74
Recettes	467 818,19	Recettes	6 688,69
Solde d'exécution cumulé	-	Solde d'exécution cumulé	25 208,42
		Restes à réaliser au 31/12/2025	- 10 430,33
TOTAL A AFFECTER	-	BESOIN DE FINANCEMENT	-

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2026)	0€
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0€
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 002 sur BP 2026)	0€
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 001 sur BP 2026)	25 208,42€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide l'affectation proposée,**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

4. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 – Budget Annexe Centre Culturel Yves Furet

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	1 999,70	Résultat antérieur reporté	10 409,17
Résultat 2024	1 999,70	Résultat 2024	10 409,17
Résultat de l'exercice 2025	- 9 409,29	Résultat de l'exercice 2025	8 217,15
Dépenses	582 897,34	Dépenses	38 196,85
Recettes	573 488,05	Recettes	46 414,00
Solde d'exécution cumulé	- 7 409,59	Solde d'exécution cumulé	18 626,32
		Restes à réaliser au 31/12/2025	-
TOTAL A AFFECTER	- 7 409,59	BESOIN DE FINANCEMENT	-

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2026)	0€
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0€
3 – Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Débit au compte 002 sur BP 2026)	- 7 049,59€
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 001 sur BP 2026)	18 626,32€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide l'affectation proposée,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 – Budget Annexe Ateliers Relais

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	- 730 025,66
Résultat 2024	-	Résultat 2024	- 730 025,66
Résultat de l'exercice 2025	131 208,62	Résultat de l'exercice 2025	614 413,73
Dépenses	112 595,78	Dépenses	152 549,35
Recettes	243 804,40	Recettes	766 963,08
Solde d'exécution cumulé	131 208,62	Solde d'exécution cumulé	- 115 611,93
		Restes à réaliser au 31/12/2025	-
TOTAL A AFFECTER	131 208,62	BESOIN DE FINANCEMENT	-

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2026)	115 611,93€
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0€
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 002 sur BP 2026)	15 596,69€
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 (Débit au compte 001 sur BP 2026)	- 115 611,93€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide l'affectation proposée,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 – Budget Annexe Pépinière d'entreprises

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	0,21	Résultat antérieur reporté	10 002,55
Résultat 2024	0,21	Résultat 2024	10 002,55
Résultat de l'exercice 2025	- 0,21	Résultat de l'exercice 2025	3 363,23
Dépenses	156 763,74	Dépenses	31 465,38
Recettes	156 763,53	Recettes	34 828,61
Solde d'exécution cumulé	0,00	Solde d'exécution cumulé	13 365,78
		Restes à réaliser au 31/12/2025	-
TOTAL A AFFECTER	0,00	BESOIN DE FINANCEMENT	

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2026)	0€
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0€
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 002 sur BP 2026)	0€
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 001 sur BP 2026)	13 365,78€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 27 voix pour, 2 voix contre (MM Gérard CHAPUT et Bernard PARROT), 0 abstention :

- Valide l'affectation proposée,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 – Budget Annexe Bâtiment Récréatif

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	- 6 572,77
Résultat 2024	-	Résultat 2024	- 6 572,77
Résultat de l'exercice 2025	30 400,02	Résultat de l'exercice 2025	- 20 787,25
Dépenses	54 953,56	Dépenses	37 360,02
Recettes	85 353,58	Recettes	16 572,77
Solde d'exécution cumulé	30 400,02	Solde d'exécution cumulé	- 27 360,02
		Restes à réaliser au 31/12/2025	- 3 040,00
TOTAL A AFFECTER	30 400,02	BESOIN DE FINANCEMENT	30 400,02

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2026)	30 400,02€
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0€
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 002 sur BP 2026)	0€
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 (Débit au compte 001 sur BP 2026)	- 27 360,02€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide l'affectation proposée,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 – Budget Annexe Centre Aquatique

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	- 106 279,49
Résultat 2024	-	Résultat 2024	- 106 279,49
Résultat de l'exercice 2025	172 785,48	Résultat de l'exercice 2025	- 66 101,73
Dépenses	999 944,71	Dépenses	196 658,66
Recettes	1 172 730,19	Recettes	130 556,93
Solde d'exécution cumulé	172 785,48	Solde d'exécution cumulé	- 172 381,22
		Restes à réaliser au 31/12/2025	-
TOTAL A AFFECTER	172 785,48	BESOIN DE FINANCEMENT	172 381,22

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2026)	172 381,22€
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0€
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Crédit au compte 002 sur BP 2026)	404.26€
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 (Débit au compte 001 sur BP 2026)	- 172 381,22€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide l'affectation proposée,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 – Budget Annexe Zone de la Prade

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	79 045,89
Résultat 2024	-	Résultat 2024	79 045,89
Résultat de l'exercice 2025	-	Résultat de l'exercice 2025	123 570,41
Dépenses	432 760,70	Dépenses	283 917,53
Recettes	432 760,70	Recettes	407 487,94
Solde d'exécution cumulé	-	Solde d'exécution cumulé	202 616,30
		Restes à réaliser au 31/12/2025	-
TOTAL A AFFECTER	-	BESOIN DE FINANCEMENT	-

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0€
--	-----------

(Crédit au compte 1068 sur BP 2026)	
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0€
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026	0€
(Crédit au compte 002 sur BP 2026)	
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2026	202 616,30€
(Crédit au compte 001 sur BP 2026)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide l'affectation proposée,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2026

Afin d'obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel, le président propose d'adopter pour l'année 2026 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Impôt	Bases prévisionnelles 2026	Rappel taux 2025	Taux proposé (%)	Produit prévisionnel
Taxe foncière bâti TFB	13 707 000,00	1,62	1,62	222 053
Taxe foncière non bâti TFNB	722 200,00	6,00	6,00	43 332
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 910 000,00	14,00	14,00	267 400
Taxe d'habitation sur les logements vacants	665 200,00	14,00	14,00	93 128
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 234 000,00	31,09	31,09	1 005 451
Produit attendu des taxes à taux constant				1 631 364

Il est proposé de maintenir à « 0 » le produit attendu, pour l'année 2026, de la **taxe GEMAPI** instituée depuis le 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte les taux et produits attendus tels que proposés par le président pour l'année 2026,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Fiscalité – Adoption des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026

Pour mémoire, la Communauté de Communes a décidé de percevoir la TEOM en lieu et place d'EVOLIS 23 qui reste compétent pour le zonage, les exonérations et la mise en place d'un lissage de taux.

La Communauté de Communes perçoit donc la TEOM et vote les taux en fonction du produit demandé par le syndicat. (La Tomi instituée par EVOLIS, impacte financièrement les contribuables de la CCPS depuis 2021).

Le montant total attendu par EVOLIS 23 au titre de l'année 2026 s'élève à 1 490 284 € auquel il faut rajouter 12 500 € de redevance spéciale, 1 500 de relevé de bacs supplémentaires et 750 € de frais administratifs soit un total de **1 505 034 €**.

Déduction faite de la part variable estimée à 223 759 €, le produit attendu sur le taux pour la CCPS s'élèverait donc à **1 281 275 € en 2026**.

Taux 2026 proposé : 9,41%

COMMUNES	ZONES	BASES PREVISIONNELLES			TAUX			PRODUIT		
		2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026
AZERABLES	6	837 887	856 225	866 397	9,62%	9,48%	9,41%	80 605	81 170	81 505
BAZELAT	6	238 451	244 978	246 518	9,62%	9,48%	9,41%	22 939	23 224	23 191
NOTH	6	434 710	441 298	448 106	9,62%	9,48%	9,41%	41 819	41 835	42 155
LA SOUTERRAINE	6	8 341 039	8 499 607	8 631 151	9,62%	9,48%	9,41%	802 408	805 763	811 965
SAINT AGNANT DE VERSILLAT	6	896 441	916 285	928 748	9,62%	9,48%	9,41%	86 238	86 864	87 371
SAINT GERMAIN BEAUPRE	6	346 427	353 963	357 197	9,62%	9,48%	9,41%	33 326	33 556	33 603
SAINT LEGER BRIDEREIX	6	158 989	161 620	163 377	9,62%	9,48%	9,41%	15 295	15 322	15 369
SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	6	979 079	1 017 074	1 039 894	9,62%	9,48%	9,41%	94 187	96 419	97 827
SAINT PRIEST LA FEUILLE	6	599 705	625 247	636 379	9,62%	9,48%	9,41%	57 692	59 273	59 867
VAREILLES	6	291 122	297 329	302 132	9,62%	9,48%	9,41%	28 006	28 187	28 423
		13 123 850 €	13 413 626 €	13 619 899 €				1 262 514 €	1 271 612 €	1 281 275 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte le taux de TEOM tel que proposé par le président pour l'année 2026,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Adoption du Budget primitif 2026 – Budget Principal et Budgets Annexes

Le volume global de la proposition de budget primitif (budget principal et budget annexes) de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, pour l'exercice 2026, s'élève tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à 13 879 392,95€ en section de fonctionnement et 3 996 165,43€ en section d'investissement. Par section (investissement et fonctionnement) et type de mouvement (réel et ordre), le budget primitif se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2026 :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	9 345 482,69	10 194 524,37	2 321 290,07	1 472 248,39
Mouvements d'ordre	849 041,68		-	849 041,68
TOTAL	10 194 524,37	10 194 524,37	2 321 290,07	2 321 290,07
BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	592 759,00	609 711,24	74 060,66	57 108,42
Mouvements d'ordre	16 952,24	-	-	16 952,24
TOTAL	609 711,24	609 711,24	74 060,66	74 060,66
BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL YVES FURET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	587 965,59	591 321,59	246 322,00	242 966,00
Mouvements d'ordre	3 356,00			3 356,00
TOTAL	591 321,59	591 321,59	246 322,00	246 322,00
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 065 390,00	1 302 250,00	409 741,22	172 881,22
Mouvements d'ordre	236 860,00	-	-	236 860,00
TOTAL	1 302 250,00	1 302 250,00	409 741,22	409 741,22
BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	233 641,00	235 311,00	15 035,78	13 365,78
Mouvements d'ordre	1 670,00	-	-	1 670,00
TOTAL	235 311,00	235 311,00	15 035,78	15 035,78
BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	244 008,69	244 008,69	268 835,62	268 835,62
Mouvements d'ordre	-			-
TOTAL	244 008,69	244 008,69	268 835,62	268 835,62
BUDGET ANNEXE BATIMENT RECREATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	38 456,00	41 974,00	199 569,02	196 051,02
Mouvements d'ordre	3 518,00	-	-	3 518,00
TOTAL	41 974,00	41 974,00	199 569,02	199 569,02
BUDGET ANNEXE ZONE DE LA PRADE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	395 555,30	218 505,00	25 566,00	202 616,30
Mouvements d'ordre entre sections	258 694,76	435 745,06	435 745,06	258 694,76
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	6 042,00	6 042,00	-	-
TOTAL	660 292,06	660 292,06	461 311,06	461 311,06
TOTAL BUDGET 2025	13 879 392,95	13 879 392,95	3 996 165,43	3 996 165,43

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays Sostranien,
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Attributions de compensation POSITIVES 2026

En 2026, les montants de l'attribution de compensation sont de 1 485 234,00 Euros à reverser à 7 communes membres par la Communauté de Communes,

Il est proposé au Conseil Communautaire de régler les modalités de ces versements de la manière suivante :

Pour les communes ayant une Attribution de Compensation positive, le versement de l'Attribution de Compensation sera effectué chaque mois par 1/12^{ème}. Le mandatement sera réalisé le dernier jour de chaque mois.

Les communes concernées sont les suivantes :

Azérables =	31 042€
Bazelat =	3 527€
La Souterraine =	1 310 318€
Noth =	31 057€
Saint Agnant de Versillat =	62 962€
Saint Germain Beaupré =	4 035€
Saint Maurice la Souterraine =	42 293€.

L'ensemble des montants mensuels d'attribution de compensation est récapitulé dans le tableau annexé à la délibération et les versements seront effectués sur l'exercice 2026 selon les capacités de trésorerie de la Communauté de Communes du Pays Sostranien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte le montant des attributions de compensation pour l'année 2026,**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

14. Centre Culturel Yves Furet : demande de remboursement de billetterie

A la suite d'un double paiement par carte bancaire en ligne pour une même commande (2 x 75€), il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le président à procéder au remboursement par mandat administratif.

En effet, cette opération ne peut pas être effectuée par le biais de la régie d'avances du Centre Culturel qui est uniquement habilitée à pratiquer des remboursements pour cause d'annulation de spectacles.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte cette proposition,**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de Séance
Mme Stéphanie MONTAGNAC

Le Président
M. Étienne LEJEUNE

Les membres du Conseil Communautaire :

**Le Président, la Secrétaire de séance et les Conseillers
Communautaires ont adopté à l'unanimité le présent
compte-rendu et ont signé le registre lors de la séance du
Conseil Communautaire du 26 mai 2026 à La Souterraine**